#### **7320/24 LIMITE**

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 avril 2024 Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 avril 2024

### TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2013/184/PESC concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie

E 18728

## Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.